



## Fonction publique

Volume 2 no 8 - 11 avril 2017

*Négociation de l'unité fonction publique*

### **RENCONTRE DU 6 AVRIL ET RESSERREMENT DE LA GRÈVE**

Le comité de négociation a rencontré les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) le 6 avril.

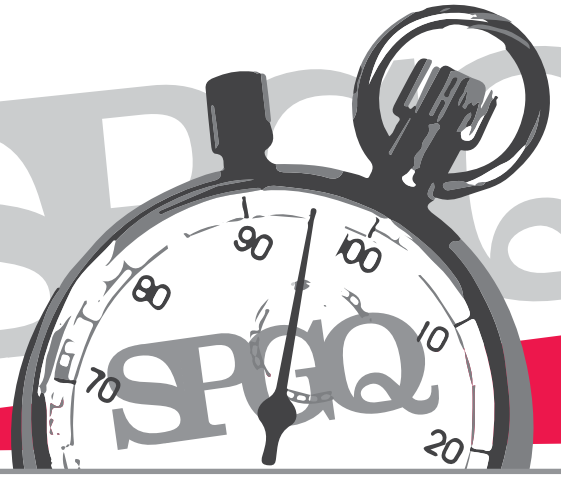
Des précisions portant sur les règles de progression salariale, après l'intégration du 2 avril 2019, ont été apportées lors de cette rencontre.

Les représentants du SCT nous ont confirmé que les changements d'échelons pour les personnes n'ayant pas atteint le maximum de l'échelle, à la suite de l'intégration au 2 avril 2019, n'auront pas pour effet de reporter l'avancement d'échelon de la période prévue au début de la première période de paie de mai ou de novembre, sur rendement satisfaisant, qui suit d'au moins neuf ou quatre mois la date d'accession à la classe d'emplois suivant, qu'il s'agisse d'un avancement annuel ou semestriel. Par exemple, une personne professionnelle qui est à l'échelon 18 et qui en raison de l'intégration descendrait à l'échelon 17 le 2 avril 2019 se verrait accorder l'échelon 18 selon sa date anniversaire en mai ou en novembre 2019.

Lors de cette rencontre, l'employeur a aussi déposé des lettres d'entente et des lettres d'intention à propos d'orientations du gouvernement en matière de sous-traitance dans les technologies de l'information (TI), notamment par l'ajout d'effectif. Le comité a toutefois rappelé à l'employeur qu'il est le seul responsable du problème de dépendance à la sous-traitance et qu'il n'appartient pas à nos membres de payer pour corriger ce problème. Nous sommes donc impatients que le SCT nous fasse part d'une voie de passage vers la conclusion d'une entente.

Une prochaine rencontre de négociation aura lieu bientôt, la date demeurant à confirmer.

La grève de soir et de fin de semaine demeure en vigueur jusqu'à nouvel ordre puisqu'elle produit plusieurs effets dérangeants pour le gouvernement. Cet horaire s'applique également pour les vendredi et lundi du congé pascal.



## Journées de maladie

Nous vous suggérons de noter le nombre de journées de maladie que vous avez accumulé dans votre banque de congés de maladie au 1<sup>er</sup> avril 2017. Pour le mois de mai 2017, elle devrait compter une journée supplémentaire, comme prévu dans votre convention collective. Si vous constatez que le nombre n'a pas augmenté d'un jour, communiquez avec votre direction des ressources humaines pour obtenir l'explication. Nous vous informerons des suites que votre syndicat donnera.

Questions sur la négociation : [negotiation@spgq.qc.ca](mailto:negotiation@spgq.qc.ca)

Questions sur la grève : [greve@spgq.qc.ca](mailto:greve@spgq.qc.ca)

**Votre comité de négociation pour l'unité fonction publique,**

Francine L'Espérance, première vice-présidente et porte-parole du comité de négociation fonction publique  
Manon Therrien, deuxième vice-présidente  
Jean-François Landry, troisième vice-président  
Thérèse Chabot, membre du conseil syndical  
Sherley Morin, membre du conseil syndical